

## Séance du Conseil Municipal du 19 mai 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix neuf mai deux mil neuf à 20h00 sous la présidence de Madame COTTEREAU Chantal Maire, sur convocation en date du 14 mai 2009.

**Présents** : Mme Cottereau

Mrs Augustin, Bouxom, Cahot, Duquesnoy, Féron, Legendre, Thomas, Vasseur

**Absent** : /

**Absents excusés** : Madame Meunier et Monsieur Hallé

**Pouvoirs** : Mme Meunier à Monsieur Duquesnoy et Monsieur Hallé à Mme Cottereau

**Secrétaire de séance** : Monsieur Féron

*Délibérations :*

### **Contrat de location Salle des Fêtes Jacques LEGENDRE**

Madame le Maire présente un projet de contrat de location de la Salle Jacques LEGENDRE. Après échange de vues et dernière mise au point, l'adoption de ce contrat est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Création de la Taxe Locale d'Équipement**

Madame le Maire expose au conseil la possibilité d'instaurer pour notre commune la perception de la Taxe Locale d'Équipement applicable soit aux seules résidences principales soit à ces dernières ainsi qu'aux résidences secondaires et aux gîtes et meublés.

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des présents et représentés d'instaurer cette taxe, au taux de 2,5 % calculée sur le SHON par la DDE, pour les résidences principales, pour les résidences secondaires et pour les gîtes et meublés calculée sur le SHON par la DDE.

### **Remboursement CEGELEC**

Madame le Maire indique qu'alors que Mr Bailleul procédait à un élagage d'arbres sur sa propriété, une branche a endommagé par accident des éléments de l'éclairage public. Compte tenu de l'urgence, Madame le Maire a fait procéder aux réparations nécessaires par CEGLEC et les a réglées sur les deniers de la commune pour un montant de 215,28 € facture CEGELEC n°91074762. Elle se propose de refacturer ces frais à l'identique à l'assurance de Mr Bailleul GCEA, Assurances n° sinistre 099356111. Le conseil approuve ces opérations à l'unanimité des présents et représentés.

### **Frais de déplacements des Bibliothécaires**

Mmes Muriel Carpentier et Marie José Renaux, bibliothécaires non salariées ont bénéficié d'un stage de formation à Rouen.

A cette occasion, elles ont eu à faire face à des frais de déplacement et de repas des 23 et 24 mars 2009. Sur proposition du Maire, le conseil décide, à l'unanimité des présents et représentés de consacrer la somme totale de

121,36 € en remboursement de ces frais :

- Mme Carpentier Muriel : repas pour 20 € et déplacement pour 62 km x 0,32 € x 2 = 39,68 € soit 59,68 €

- Mme Renaux Marie José : repas pour 22 € et déplacement pour 62 km x 0,32 € x 2 = 39,68 € soit 61,68 €

## Urbanisme : appui technique

Madame le Maire informe le conseil que la Com Com Varenne et Scie envisage d'apporter un appui technique en matière d'urbanisme aux 22 communes qu'elle regroupe. Pour se faire, elle se propose de créer un poste dont la fonction serait la préparation, la pré-instruction et de manière générale, le conseil en matière de dossiers d'urbanisme qui se révèlent de plus en plus complexes.

Le coût total annuel de ce poste serait de quarante deux mille euros dont vingt et un mille serait supportés par la Com Com, les vingt et un mille euros restants étant répartis de la façon suivante :

- 7 000 € divisés à parts égales par le nombre de communes de la Com Com soit 22
- 7 000 € répartis selon le nombre d'habitants de chaque commune
- 7 000 € répartis au prorata de la superficie de chaque commune

Exemple de contribution communale Bois Robert :

Superficie : 4,95 km<sup>2</sup>

Habitants : 280 (données 1999)

**Base de participation : 42 000 € : 2 = 21 000 €**

- |                                |                        |                                 |
|--------------------------------|------------------------|---------------------------------|
| 1. Pour la superficie          | = 21 000 : 3 = 7 000 € | 7 000 x 4,95 /110,34 = 314,03 € |
| 2. Pour le nombre d'habitants  | = 21 000 : 3 = 7 000 € | 7000 x 280/6573 = 298,19 €      |
| 3. Pour le 1/22 <sup>ème</sup> | = 21 000 : 3 = 7 000 € | 7 000 x 1/22 = 318,18 €         |

**Total Participation Le Bois Robert**

**930,40 €**

Le coût global pour Bois Robert s'établirait à neuf cent trente euros quarante centimes.

Le conseil, à l'unanimité des présents et représentés émet un accord de principe pour cette opération.

## Elections Européennes composition du bureau

Les bureaux chargés du déroulement des élections européennes seront constitués selon le tableau ci-joint.

Horaires	Personnes		
08 H 00- 10 H 00	C. COTTEREAU	C. VASSEUR	D. FOSSARD
10 H 00- 12 H 00	M. DUQUESNOY	F. MEUNIER	S. DUQUESNOY
12 H 00 - 14 H 00	Y. GUILLERMET	J.P. BOUXOM	C.COTTEREAU
14 H 00 - 16 H 00	C. SANSON	F. G. AUGUSTIN	C. VASSEUR
16 H 00 - 18 H 00	A. LEGENDRE	F. THOMAS	C. COTTEREAU

## Questions diverses

Madame Cottereau demande ce que soit rajouté à l'ordre du jour le problème du poste de Mme Boullard : le conseil accepte à l'unanimité des présents et représentés.

Madame le Maire rappelle que Mme Marie Christine Boullard assure l'entretien courant de la salle des fêtes en tant que vacataire depuis 1994.

Il convient de remédier à cette anomalie par la création à son profit d'un poste d'agent d'entretien stagiaire et d'un arrêté de mise en stage à la date du 01/06/2009 devant conduire à sa titularisation dans un an. Il est rappelé que Mme Boullard effectue 13 heures de travail par mois.

Le conseil, à l'unanimité des présents et représentés, donne son accord de principe à ce sujet.

Madame Cottereau a présenté à l'ensemble du conseil municipal, madame Nicole Ruhlman, rédacteur en chef, recrutée en mars dernier.

Levée de la séance à 21 h 30.

Il est noté qu'en début de séance, à la suite d'une discussion entre Mr Alain Cahot et d'autres membres du conseil – discussion relative au non respect d'une décision antérieurement prise par le conseil concernant une coupe de bois sur la partie plane du bois communal – Mr Alain Cahot a quitté la séance.